

Mobilisation de l'instrument de flexibilité: facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement

2008/2321(ACI) - 02/12/2008

En adoptant le rapport de M. Reimer **BÖGE** (PPE-DE, DE), la commission des budgets approuve la proposition de décision destinée à mobiliser l'instrument de flexibilité en vue de financer la nouvelle [facilité](#) de réponse rapide à la flambée des prix des denrées alimentaires dans les pays en développement.

Pour rappel, cette facilité devait initialement être financée à partir de la marge laissée sous la rubrique 2 du cadre financier pluriannuel (CFP), approche rejetée tant par le Conseil que par le Parlement européen. Il a donc été décidé lors de la réunion de concertation budgétaire du 21 novembre 2008 (voir résumé du projet du budget amendé [BUD/2008/2026](#)) de financer la "facilité alimentaire" par une combinaison de l'instrument de flexibilité, de la réserve d'aide d'urgence et d'un redéploiement au sein de la rubrique 4 de l'instrument de stabilité, l'instrument de flexibilité devant être mobilisé à hauteur de 420 Mios EUR en 2009.

Parallèlement, les députés regrettent la mobilisation quasi systématique de cet instrument pour financer des besoins supplémentaires dans la rubrique 4 des perspectives financières (2 fois en 3 années de mise en œuvre de l'AII). Cela indique qu'il y a donc bien persistance d'une insuffisance de fonds sous le plafond de rubrique 4, comme le Parlement l'a maintes et maintes fois signalé.

Si globalement les députés se félicitent de l'accord intervenu sur le financement de la facilité et sur la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour un montant total de 420 Mios EUR pour 2009, ils réaffirment leur préoccupation devant le fait que la rubrique 4 est sous une pression permanente en raison de marges trop limitées. Ils réclament dès lors une évaluation approfondie de la nécessité d'augmenter les montants disponibles au titre de cette rubrique afin de permettre le développement harmonieux d'activités programmables à long terme dans ce domaine et d'assurer la capacité de l'Union à jouer pleinement son rôle en tant qu'acteur mondial sur la scène internationale.

Dans la foulée, les députés approuve la décision annexée à la résolution visant à mobiliser l'instrument de flexibilité à hauteur de 420 Mios EUR pour l'année 2009 pour financer la facilité alimentaire.